Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID: 080-218001782-20241008-522024-DE

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 8 octobre 2024

Délibération ou arrêté n° 59

Date de convocation : 03/10/2024

Date d'affichage: 14/10/2024

Nombre de membres :

- en exercice: 19 - présents: 14

Pour: 18 Contre: 0 Abstentions: 0

Objet:

Subvention CCAS

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 11/10/2024

Et publication et notification du 14/10/2024 DE CHO

L' an deux mille vingt quatre, le huit octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

<u>Etaient présents</u>: M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Dominique Capelle, Mme Virginie Masson, Mme Géraldine Lefèvre, M. Xavier Dubernard, Mme Claire Lecot-Robit, Mme Emilie Aberbour, M. Grégory Devaux.

Etaient excusées : M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun-Merlin

Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte

M. Aïres Ferreira avec pouvoir à M. Benoit Gance

M. Thomas Poulet avec pouvoir à M. Xavier Dubernard

<u>Etait absente</u>: Mme Angélina Darras

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité

Décide

- de verser une subvention de 5 000 € au CCAS ;
- dit que les crédits sont inscrits au compte 657363.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Pour copie conforme.

La secrétaire de séance

Mme Nadège Latapie – Copé

Le Maire

There LINEATT